

Retour sur la grève des psychologues

Maximilien Bachelart

Article publié le 02/02/2011

La CGT et Sud Santé ont déposé un préavis de grève le 28 janvier. Le Réseau National des Psychologues et la FFPP (Fédération française des psychologues et de psychologie) se sont associés à ce rassemblement qui a eu lieu à 14h devant le Ministère de la Santé. Le [SNP](#) (Syndicat national des psychologues) n'appelait pas réellement à la grève, car cette action « ne saurait constituer à elle seule une réponse appropriée à la politique actuelle des pouvoirs publics ».

Les revendications étaient nombreuses, concernant le statut du psychologue aussi bien dans la fonction publique hospitalière que territoriale, dans un climat de réformes multiples :

- Le temps FIR (Formation Information Recherche pour la fonction publique) ou DIRES (équivalent dans le champ des conventions collectives), qui est selon les organisations un « bénéfice » pour les titulaires, mais inexistant pour les contractuels (Décret du 4 mai 2010).
- Le retrait du décret sur le titre de psychothérapeute. Ce décret soutient une position qui favorise les médecins, notamment les psychiatres, et non les psychologues.
- Une remise en cause de la gestion hospitalière, avec le recrutement des futurs psychologues dans la fonction publique (Décret du 4 novembre 2010), l'utilisation d'évaluations basées sur des objectifs à atteindre, et la question des salaires.
- Le psychologue territorial est classé au rang de technicien, tandis que celui de l'Education Nationale n'est pas reconnu actuellement. La « destruction progressive » des RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté). ..

La mobilisation a eu lieu à Paris mais aussi dans plusieurs villes françaises : Valence, Toulouse, Lille, Marseille et l'Ile de la Réunion par exemple, devant les Agences Régionales de Santé (ARS). A Paris, elle s'est faite en deux temps :

1) Un rassemblement des psychologues devant le Ministère de la Santé à 14h00. Entre 300 et 400 personnes étaient réunies, avec des représentants de différentes régions, hôpitaux, services hospitaliers. La majorité des organisations et syndicats était présente : CGT, CFDT, SUD, PJJ FSU, SNP et FFPP. À 14h30, dix représentants ont été reçus par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et non par le ministère de la Santé comme souhaité. Ils ont proposé aux dirigeants de s'adresser à l'ARS. Il faut savoir que la DGOS peut répondre à la question du temps FIR mais pas à celle du décret, qui relève du Ministère de la Santé. La DGOS, représentée par un « psychologue de formation », a demandé aux représentants d'écrire « un travail de compromis sur le métier de psychologue d'une manière globale ». Les organisateurs ont demandé de maintenir une mobilisation pour les mois à venir.

2) A 16 h s'est déroulée une Assemblée Générale des psychologues à l'Hôpital Cochin. Ils ont relevé un manque d'écoute du gouvernement face aux préoccupations des psychologues. Des chiffres ont été donnés : 28 % des psychologues étaient en grève ce jour, dont 38 % de psychologues hospitaliers, selon le SNP. Plusieurs interrogations ont été soulevées, notamment celle de la possible disparition des psychologues au profit des psychothérapeutes. Certaines propositions ont fait l'objet de prises de positions différentes dans l'assemblée :

- Un rassemblement des psychologues de toutes spécialités, dans le champ de la santé mais aussi du travail par exemple.
- Une grève possible des actes de notations informatiques.
- Le non dépôt de dossiers de candidature pour obtenir le titre de psychothérapeute.

- Une remise en cause de la composition du CNU (Conseil national de l'Université), composée de professionnels non-psychologues mais sélectionnant des psychologues.
- Un allongement de la formation des psychologues (avec internat et doctorat).
- Une participation aux actions nationales (prévues en mars et avril notamment) pour les métiers de la santé, même si les psychologues n'en font pas partie.
- Un travail commun entre professionnels (titulaires et vacataires), étudiants et universitaires.

Les organisations se sont engagées à travailler ensemble « afin de reconstruire ce métier qui est en phase d'être détruit ».

Et la suite ? On est en droit de se demander si une partie ou l'ensemble de ces revendications seront entendues. La politique budgétaire n'allant pas, pour le moment, dans le sens de l'embauche dans le secteur public, il serait étonnant d'observer un changement de cap concernant les salaires. Peut-être peut-on espérer a minima une clarification concernant la légitimité et l'utilisation du temps FIR pour tous les établissements. Il est à noter que ce temps a été banni de certains établissements publics et qu'il reste à l'appréciation des chefs d'établissement ou de service (parfois réduit à 20 au lieu de 30 %, parfois supprimé, parfois accordé sans ou sous réserve de justifications).

Une récente [intervention au Sénat](#) résume bien la situation, en apportant d'autres chiffres (information relayée par le Réseau National des Psychologues).